MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

REGARDS SUR L'ÉCONOMIE
Brèves d'Italie

Une publication du SER de Rome
Le 24 mars 2026

LE CHIFFRE À RETENIR

+0,5 %

La croissance de l'activité en Italie en 2025 a atteint 0,5 % du PIB

Sommaire

Actualité macro-économique : Ralentissement de la croissance à 0,5 % du PIB en 2025.

Actualité financière : La réforme TUF : vers la modernisation du cadre des marchés financiers / Fonds PME : le gouvernement module les coûts et clarifie les règles / Chiara Mosca assure l'intérim à la tête de Consob

Actualité industrie et développement durable : Publication du livre blanc sur le *Made in Italy* 2030 / L'Italie, 2ème producteur de robots en Europe / Nouveau plan industriel de Fincantieri / 390 M€ d'aides d'État supplémentaires destinées à la continuité du site industriel de Tarente d'Acciaierie d'Italia (ex-Ilva) / Chiffres 2025 de l'ENAC sur le trafic aérien en Italie pour l'année 2025 / Record de production d'électricité photovoltaïque en Italie en 2025 / Lancement de la plateforme SIM contre les événements climatiques extrêmes / Clôture de l'année 2025 sur un recul limité de - 1,1% pour le secteur de la construction

Actualité innovation : Progression des cybermenaces / Hausse de la demande de brevets déposés / Une étape importante dans l'utilisation des services publics numériques

Actualité touristique : Impact économique des jeux olympiques d'hiver Milano-Cortina 2026 / L'Italie, 2ème destination européenne en termes de nuitées

Actualité agricole : Lancement de la campagne sur le vin / Renforcement de Lactalis en Italie / Croissance de l'agritourisme en Italie

Actualité macroéconomique

Les estimations préliminaires de l'ISTAT, l'Institut de statistiques italien, pour 2025, publiées le 2 mars, mettent à jour le scénario de référence du gouvernement italien établi dans la loi de finances pour 2026. Le ralentissement de la croissance à 0,5 % du PIB en 2025 (en données brutes, sur lesquelles sont calculées les ratios de déficit et de dette publique), au lieu de 0,7 % du PIB prévu par le gouvernement, pèse sur les ratios de déficit public (qui ressortirait à 3,1 % du PIB, contre une prévision précédente à 2,98 % du PIB) et de dette publique rapportée au PIB (137,1 % du PIB, contre 136,2 % du PIB prévu). L'inversion de la trajectoire de dette publique rapportée au PIB prévue à partir de 2027 s'amorcerait depuis un point plus haut. Eurostat validera comptablement le 21 avril 2026 les chiffres du déficit et de la dette publique italienne, qui sont encore susceptibles d'évoluer à la marge. La Commission rendra quant à elle sa décision le 3 juin 2026 sur la sortie de la procédure pour déficit excessif de l'Italie, cette dernière restant conditionnée à un déficit public inférieur à 3 % du PIB.

Actualité financière

Le gouvernement italien a engagé une réforme du *Testo Unico della Finanza* (TUF), principale loi encadrant les marchés financiers et les intermédiaires en Italie depuis 1998. L'objectif est de moderniser la réglementation et de renforcer l'attractivité du marché des capitaux italien pour les entreprises et les investisseurs. Cette réforme vise notamment à simplifier les règles applicables aux sociétés cotées et à faciliter leur accès au financement par le marché. Le projet prévoit également des mesures destinées à encourager le développement du capital-investissement et des marchés privés, considérés comme essentiels pour soutenir l'innovation, la croissance des entreprises italiennes et la compétitivité du système financier du pays. La réforme du TUF découle de la *Legge Capitali*, adoptée en 2024, qui a habilité le gouvernement à moderniser la réglementation des marchés financiers. Dans ce cadre, le Conseil des ministres a approuvé en octobre 2025, à titre préliminaire, un premier décret législatif réformant le TUF. Le texte a ensuite été soumis aux commissions parlementaires, qui ont rendu un avis favorable assorti d'observations. Parallèlement, le gouvernement a approuvé le 26 février 2026, en examen préliminaire, un second décret réformant le régime des sanctions administratives du TUF, en ajustant notamment les règles de confiscation et en élargissant la marge d'appréciation des autorités de supervision, telles que Consob et Banca d'Italia. L'adoption définitive de ces décrets est attendue au cours de l'année 2026.

Le décret interministériel MIMIT–MEF, récemment validé par la Cour des comptes, modifie le fonctionnement du Fonds de garantie pour les PME, un instrument central de soutien au crédit en Italie. Ce fonds permet à l'État de garantir une partie des prêts accordés par les banques aux petites et moyennes entreprises. Le texte introduit un mécanisme de pénalité à la charge des banques qui dépasse le seuil de 30 % de prêts garantis via le fonds public, par rapport à l'ensemble de ses financements couverts. Le surcoût est compris entre 0,5 % et 1,5 % des montants concernés. Des mesures d'atténuation sont toutefois prévues. Une franchise de 200 millions d'euros est instaurée afin de limiter l'impact pour les

établissements bancaires de plus petite taille. Par ailleurs, des réductions de ce coût sont appliquées lorsque les prêts garantis bénéficient en proportion significative à des entreprises présentant un profil de risque plus élevé. Le décret apporte également des précisions sur la définition des PME éligibles et confie à la Banque d'Italie un rôle de certification à cet égard. Un second décret complète ce cadre en introduisant des dispositions supplémentaires. Il prévoit notamment l'obligation, pour certaines entreprises, de souscrire une assurance contre les risques catastrophiques afin d'accéder à certains dispositifs, dont le fonds de garantie. Il élargit également les conditions d'accès pour les start-ups, dans le but de faciliter le financement des entreprises innovantes en phase de développement.

Chiara Mosca assure l'intérim à la tête de la Consob, l'autorité italienne de régulation des marchés financiers. Depuis le 8 mars, à la fin du mandat de Paolo Savona, l'intérim de la présidence est assuré par Mosca, la commissaire la plus ancienne en fonction, dans l'attente de la nomination d'un nouveau président par décret du Président de la République.

Actualité industrie et développement durable

Le ministère des entreprises et du *Made in Italy* (MIMIT) a publié son livre blanc pour une nouvelle stratégie industrielle. Au terme d'une consultation d'un an et demi, le document livre une analyse des filières industrielles italiennes classées en trois catégories : « secteurs traditionnels » (automobile, mode…), « nouveau *Made in Italy* » (spatial, santé…) et « activités facilitantes » (énergie, logistique…). Concernant les grandes lignes stratégiques pour le développement industriel, le MIMIT maintient l'accent sur l'export, en particulier s'agissant du « *Made in Italy* d'excellence ». Il souligne également l'importance d'inciter à des investissements privés – notamment en R&D – de concilier la réindustrialisation avec une meilleure cohésion territoriale et de favoriser les transitions numérique et écologique des entreprises.

Selon une étude de la *Cassa Depositi e Prestiti,* l'Italie est le second producteur de robots à usage industriel et professionnel en Europe, après l'Allemagne. En 2023, le pays représente ainsi près d'un quart de la production totale de l'Union. L'Italie bénéficie en la matière d'une base industrielle solide – avec plus de 650 entreprises et 12 000 emplois directs – et de la spécialisation de plusieurs districts industriels sur la mécanique de précision, notamment dans le Nord de l'Italie. La recherche en robotique tient également une part importante dans la R&D italienne.

Fincantieri a présenté les détails de son nouveau plan industriel pour la période 2026-2030. Celui-ci comprend 1,9 Md€ d'investissements visant à soutenir ses secteurs croisière, défense et offshore. Le groupe prévoit d'augmenter son chiffre d'affaires à 12,5 Md€ (+40 % par rapport à 2025) et son EBITDA à 1,25 Md€ (+90 %). Fincantieri confirme également son intention de développer le premier bateau de croisière « zéro émission nette » d'ici 2035.

La Commission européenne a approuvé 390 M€ d'aides d'État destinées à la continuité du site industriel de Tarente d'Acciaierie d'Italia (ex-Ilva). L'aide est constituée d'un prêt d'un montant total maximal de 390 M€, qui devrait couvrir les coûts d'exploitation du site jusqu'au transfert de l'activité à un repreneur. Bien que le secteur sidérurgique ne fasse pas partie des secteurs concernés par les lignes directrices de 2014 sur les aides au sauvetage et à la restructuration, la Commission a tenu compte de celles-ci afin d'intégrer dans son appréciation les évolutions intervenues sur le marché de l'acier depuis 2014, dans l'Union européenne et dans le monde. Cette décision intervient alors que la réouverture du haut-fourneau 2 du site de Tarente, le 20 février, devrait permettre le retour à une production annuelle de quatre millions de tonnes d'acier d'ici avril 2026. Le gouvernement a également annoncé que le groupe indien Jindal avait déposé une offre, qui s'ajoute à celle du fonds américain Flacks ; les deux offres sont actuellement étudiées.

L'ENAC a rendu publics les chiffres du trafic aérien en Italie pour l'année 2025, qui confirment une dynamique de croissance et un volume supérieur à celui observé avant la crise sanitaire. En 2025, les aéroports italiens ont accueilli 229,7 M de passagers, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2024. Ils étaient 192,2 M en 2019. Les compagnies low-cost représentent 63 % des passagers et progressent plus vite que les compagnies classiques. Le trafic aérien de marchandises progresse également avec 1,2 million de tonnes.

Selon les données de Terna, l'année 2025 marque un record pour la production d'électricité photovoltaïque en Italie avec 44,3 TWh, soit une augmentation de 25 % sur un an. Ce résultat s'explique par l'augmentation de la capacité installée et par une année climatique favorable. Les énergies renouvelables ont permis de répondre à 41 % de la demande nationale en électricité de 311,3 TWh. L'Italie mise sur l'augmentation de la production d'énergie renouvelable et sur la relance du nucléaire civil pour limiter ses importations d'électricité (15,1 % de sa consommation en 2025).

Le ministère chargé de l'environnement italien lance SIM, une plateforme de lutte contre les événements climatiques extrêmes, avec un financement de 500 M€ du plan de relance. Cette plateforme développée par Leonardo et DXC permettra d'améliorer les réseaux de surveillance avec des capacités augmentées par l'intelligence artificielle, et de développer les capacités d'anticipation et de réaction face aux événements.

Selon l'observatoire de l'ANCE, le secteur italien de la construction a clôturé l'année 2025 sur un recul limité de -1,1 %, résultat nettement moins défavorable que les prévisions du début de l'année (-7 %). Le secteur de la construction représente 12 % du PIB avec environ 200 Md€ d'investissements. Les financements du PNRR et l'augmentation des commandes publiques (+21 %) ont permis d'amortir l'impact négatif de la fin du *Superbonus* (aide à la rénovation). En revanche, on observe des baisses importantes pour la production de logements neufs (-5 %) et les requalifications dans l'ancien (-18 %).

Actualité innovation

Les cybermenaces progressent en Italie, avec une forte hausse des incidents et de lourdes répercussions sur les entreprises. En 2025, 35 % des entreprises italiennes enregistrent des cyberattaques avec des répercussions sur leur activité. Les investissements globaux (secteur public et privé) en matière de cybersécurité atteignent 2,78 Md€, en hausse de 12 % par rapport à 2024. Sept entreprises sur dix prévoient une augmentation de la dépense pour leur cybersécurité en 2026. Cette dépense croissante est tirée notamment par l'administration publique (+28 %), la finance (banques et assurances, +22 %), la logistique et des transports (+18 %). Le dynamisme des investissements dans des solutions de cybersécurité et de protection de données découle notamment de la rapidité avec laquelle l'intelligence artificielle a été intégrée dans les cyberattaques. Les investissements se concentrent sur la sécurité des réseaux et des infrastructures : l'intérêt pour les tests et la gestion des vulnérabilités est en forte hausse, ce qui indique une volonté d'identifier de manière proactive les vulnérabilités avant qu'elles ne représentent un risque concret.

La demande italienne de dépôt de brevets (par les entreprises et les instituts publics) **en 2025 est en hausse de 18 % par rapport à 2024, s'élevant à 14 321.** Plus de la moitié de ces brevets ont été délivrés (8 577). La plupart des demandes concernent l'industrie (83 %) suivies par celles de modèle d'utilité (14 %). La Lombardie, le Piémont et l'Émilie-Romagne sont les régions les plus innovantes. Les universités et les institutions publiques contribuent à ce dynamisme avec 594 demandes de brevets, soit une progression de presque 21 % par rapport à l'année précédente. Le secteur de la santé et biomédical concentre un tiers des demandes déposées par la recherche universitaire.

L'Italie franchit une étape importante dans l'utilisation des services publics numériques. Pionnière européenne de l'identité numérique, l'Italie enregistre, au 17 février 2026, plus de 17,3 millions de documents chargés sur l'IT-Wallet. Le permis de conduire et la carte de santé atteignent 8,5 M d'activations chacun, tandis que la carte européenne d'invalidité atteint 200 000 activations. Ce résultat marque le succès de l'application IO (créée en 2018 avec l'objectif de simplifier l'interaction de l'administration avec les citoyens et les entreprises) et l'effort du gouvernement italien face à la numérisation des services publics. Le portefeuille électronique IT-Wallet est conçu pour accueillir progressivement de nouveaux contenus numériques, dont la carte électorale.

Actualité touristique

Les Jeux olympiques d'hiver Milano-Cortina 2026 devraient générer un impact économique de 6,1 Md€ environ, dont 1,1 Md€ de recettes touristiques directes pendant les Jeux et 1,4 Md€ les 24 mois suivants, ainsi que 3,2 Md€ de recettes touristiques indirectes. L'impact économique ne se limite pas à la période des Jeux : une part importante des bénéfices est en effet attendue dans la phase post-événement, grâce à l'attractivité touristique renforcée par les infrastructures modernisées. Sur le plan territorial, 52 % des retombées économiques concernent la Lombardie, 34 % la Vénétie et 14 % le Trentin Haut Adige.

En 2024, l'Italie est la 2ème destination touristique européenne en termes de nuitées, derrière l'Espagne. Avec une hausse de 4,2 % par rapport à 2023, l'Italie atteint 466 M de nuitées touristiques, soit 15,4 % du total des nuitées touristiques européennes, dépassant la France (457 M) qui stagne par rapport à l'année précédente (-0,6 %). Cette croissance est tirée notamment par les nuitées étrangères qui enregistrent un bond de 8,4 %, une progression majeure par rapport à l'Espagne (+6,7 %), l'Allemagne (+5,5 %) et la France (+1,6 %). Les régions du nord-est demeurent les plus attractives et concentrent plus de 38 % des nuitées touristiques étrangères (181 M), elles sont suivies par les régions du Centre (27,7 %) et du Nord-ouest (17 %).

Actualité agricole

Le ministre italien de l'agriculture lance une campagne institutionnelle sur le vin. Alors que le salon WINE PARIS où l'Italie a, depuis 2019, quintuplé le niveau de sa participation, vient d'ouvrir ses portes, le ministre italien de l'agriculture, recevant récemment les représentants du secteur viticole, leur a annoncé le lancement prochain d'une campagne institutionnelle sur le vin. Il s'agira d'une campagne « ne se limitant pas à la promotion commerciale mais avec l'objectif de raconter l'histoire du vin comme pierre angulaire de la culture italienne, renforçant le lien indissoluble entre produit, paysages et traditions millénaires ». Cette campagne, sous le titre « Le vin est de notre temps : cultivons ce qui nous unit » sera lancée sur les chaînes de télévision, les radios et les réseaux sociaux, à compter du 15 février et s'étendra jusqu'au 12 avril, date d'ouverture du salon VINITALY de Vérone. Elle s'articulera en deux phases : l'une ciblant le rôle du vin dans l'histoire et la culture italiennes ; l'autre soulignant les qualités du produit et sa place dans l'héritage gastronomique italien. Cette opération est une des initiatives sollicitées l'été dernier auprès des pouvoirs publics par la profession viticole italienne, au lendemain de l'annonce des droits de douane américains. Elle intervient également dans le prolongement de la validation par le Parlement européen du « Paquet Vins » dont le contenu final satisfait la profession italienne, et alors que les pouvoirs publics viennent de mettre la dernière main au dispositif réglementaire national facilitant la production de vins désalcoolisés ou à faible teneur en alcool.

Lactalis conforte son implantation en Italie. Le secteur laitier évolue en Italie dans un contexte économique incertain, marqué d'une part par la surproduction de lait et par la mise en place, jusqu'à fin mars 2026, d'un prix du litre de lait concerté entre les différentes catégories d'opérateurs, ainsi que, d'autre part, par la revendication italienne à Bruxelles de mesures structurelles pour accompagner la filière sur le long terme. Ont été ainsi proposés par l'Italie, lors du Conseil Agriculture du 26 janvier dernier, l'activation d'un programme de financement européen pour la réduction volontaire de la production, avec versement d'une compensation financière aux éleveurs qui décident de limiter leur volume de production ; l'octroi d'aides pour le stockage privé dans le secteur du fromage, du beurre et du lait UHT pour la stabilisation des prix et des interventions visant à soutenir la stabilité financière des entreprises les plus exposées ; un fonds européen d'aide aux plus démunis, qui privilégie les fromages de qualité les plus répandus/représentatifs au niveau territorial. C'est dans ce contexte que LACTALIS Italie vient d'annoncer qu'il porterait son investissement dans la Péninsule, d'ici à 2030, à 400 M €, soit un effort total, entre 2015 et 2030, de près d'1 Md€. Cette démarche, qui témoigne de la place stratégique du marché italien au sein du groupe

mondial, se traduira par la modernisation des lignes de production, l'introduction de nouvelles technologies, l'automatisation des flux logistiques et l'optimisation des phases d'emballages. Ces investissements visent à conforter le positionnement de l'entreprise sur le marché italien mais aussi à l'export (40 % de la production), alors que les fromages produits par LACTALIS représentent 16 % des fromages italiens exportés dans le monde, au premier rang desquels la mozzarella, le mascarpone et le parmigiano reggiano.

L'agritourisme est en pleine croissance en Italie. L'agritourisme est, en Italie, emblématique de la multifonctionnalité de l'agriculture de la Péninsule, avec plus de 26 000 entreprises présentes sur la quasi-totalité du territoire et une valeur de production de près de 2 Md€, en croissance moyenne annuelle de plus de 3 % depuis 20 ans. Avec la production d'énergies renouvelables (et notamment l'agrivoltaïsme), l'agritourisme contribuerait à près de 20 % du revenu des entreprises agricoles. Près de 4,5 millions d'hôtes, dont plus de 50 % non italiens, sont accueillis chaque année dans les établissements agrotouristiques italiens porteurs d'un même label assorti d'un cahier des charges, « Agriturismo italiano ». Parmi les clés du succès de la démarche, il y a sans doute le parti pris de la qualité porté en étendard par les entreprises, très investies dans la production de produits sous agriculture biologique ou sous signe de qualité (AOP, IGP), mais aussi la diversité des services proposés : plus de 50 % des établissements proposent, outre l'hébergement, un service de restauration, mais aussi toute une série de services annexes, tels que excursions, vélotourisme, dégustations œnologiques, formations, équitation. Le plan stratégique pour la PAC italien contribue par ailleurs à près de 300 M€ sur la programmation 2023/2027, à l'accompagnement des projets portés à ce titre par les agriculteurs, soutenus par les autorités locales pour valoriser leurs territoires.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de Rome

Rédaction : Pierre FARINEAU, Federica MERCANTI, Philippe MERILLON, Aude VIALA, Guylain THEON, Clément BUREAU

Revue par : May GICQUEL et Jérôme CHEVALIER

Abonnez-vous : federica.mercanti@dgtresor.gouv.fr

Copyright : *tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Rome*

Clause de non-responsabilité : *Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication*